

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
De la Réunion du COMITE SYNDICAL du 23 OCTOBRE 2013

L'An Deux Mille Treize, le Vingt Trois Octobre, à Dix Neuf Heures, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Bernard BEGUIN.

Etaient Présents : Monsieur BEGUIN, Monsieur ROUX, Monsieur JOURDAIN, Madame MIQUET, Madame NICOLAS, Monsieur DENISSIEUX, Monsieur LAFONT, Monsieur FIORINI, Monsieur GELIN, Monsieur PARTRAT,

Monsieur BEGUIN présente un pouvoir de Madame BARET
 Monsieur PARTRAT présente un pouvoir de Madame GUICHERD
 Monsieur DENISSIEUX présente un pouvoir de Monsieur EVANGELISTA
 Madame MIQUET présente un pouvoir de Monsieur SAUNIER

- | | |
|---|--|
| Objet : | <p>Considérant :</p> <p>Que conformément à l'article A322-12 et suivant le Code du Sport, un Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours est établi par l'exploitant de l'établissement de baignade d'accès payant.</p> <p>Qu'il regroupe pour un même établissement l'ensemble des mesures de prévention des accidents liés aux activités aquatiques, de baignade et de natation et a pour objectif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - De prévenir les accidents liés aux dites activités par une surveillance adaptée aux caractéristiques de l'établissement, - De préciser les procédures d'alarme à l'intérieur de l'établissement et les procédures d'alerte des services de secours extérieurs, - De préciser les mesures d'urgence définies par l'exploitant en cas de sinistre ou d'accident. <p>Que ce document prend place dans l'organisation générale de la sécurité de l'établissement.</p> <p>Qu'il convient aujourd'hui de le réactualiser.</p> <p>Après délibération,</p> <p>Le Comité Syndical, à l'unanimité:</p> <ul style="list-style-type: none"> - APPROUVE le nouveau Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours - DONNE délégation permanente à Monsieur le Président pour modifier le Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours afin de pouvoir permettre une réactivité accrue dans l'adaptation du document. |
| Plan d'organisation de la surveillance et des secours pour la piscine intercommunale muroise | |

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN SUSDITS
ONT SIGNE AU REGISTRE DES DELIBERATIONS LES MEMBRES
PRESENTS

Le Président certifie exécutoire la présente délibération qui sera transmise à
Monsieur le Représentant de l'Etat et à Monsieur le comptable du Trésor Public.

Fait à St Laurent de Mure, le 24 octobre 2013.

Le Président

Bernard BEGUIN

